

CONSEIL MUNICIPAL DU 28/05/2021

La séance débute à 20h10.

Jean-Claude MARLOT a donné pouvoir à Bruno MARECHAL.
Guillaume DELARUE est absent.

Françoise BOUKHELF est élue secrétaire de séance.

1)- Il est rappelé au conseil la tenue des élections régionales et départementales les 20 et 27 juin prochain.
Pour ce faire, il faut organiser la tenue des 2 bureaux de vote. Il y aura donc 4 personnes par tour de garde soit de 8h à 11h20, puis de 11h20 à 14h40 et de 14h40 à 18h.

2)- Suite à la réunion du 13 avril avec les responsables de l'adressage de La Poste, ces derniers nous ont fait parvenir les documents descriptifs mentionnant les noms de rues ainsi que les numéros attribués.

Il est demandé au conseil municipal de valider la création de voirie par le biais d'une délibération.

Le conseil approuve à l'unanimité.

Il convient également de choisir les plaques de rues : couleur de fond, type de police, couleur de caractères.

3)- Monsieur le Maire revient sur l'achat de la maison « Rossignol dite maison de la Done » située à Quincy, jouxtant la salle de réunion et le local communal.

Cette dernière est désormais propriété de la commune suite à la signature de l'acte de vente chez le notaire le 26 mai.

Il convient désormais d'orienter la nature des travaux.

Il est proposé, dans un premier temps : la création de 2 logements de type intergénérationnel avec 1 appartement au 1^{er} étage et un autre en rez-de-chaussée avec hall d'entrée commun et une salle de type « café associatif » dans la partie grange.

Un premier contact a été établi avec Mme Juliette Lavault, jeune architecte à Autun, afin d'étudier les possibilités de réhabilitation de ce bâtiment et solliciter les partenaires susceptibles d'apporter une aide au financement des travaux.

4)- Concernant les projets de travaux pour l'année 2021, il est proposé :

- la création d'un terrain de pétanque sur la place de la Mairie ;
- la mise en place d'un éclairage au city stade (cela sera évoqué lors de la tournée du SYDESL) ;
- la suppression des 2 bornes incendie situées sur la commune car elles ne sont plus aux normes. Il faudra prendre contact avec les pompiers afin de trouver une solution adéquate (poche d'eau ...).

La commune a acheté d'occasion l'épandeur à sel de la commune de Saint-Sernin-Bois pour un montant de 700 €.

Un compromis a été trouvé avec la commune de Saint-Gervais-sur-Couches pour le règlement du poteau incendie qui a été déplacé sur notre commune. Chacun règlera la moitié de la facture.

5)- Pour information, une réunion a eu lieu à Couches concernant les différentes associations locales. Il a été proposé de répertorier le matériel de chaque commune de la CCGAM afin de le mutualiser.

6) Monsieur le Maire rappelle la mise en place de l'application PanneauPocket qui permet de recevoir en direct les informations de votre mairie sur votre smartphone ou votre ordinateur.

La séance se termine à 22h20.